

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 JUIIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 19 juin 2024**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Marie-Laure DUMONT, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

**POUVOIRS :**

Marie-Laure DUMONT À Lysiane ROUYER,  
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR À Christophe MONTEIRO.

**MEMBRE ABSENT :**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Sandra BISBAU a été nommée secrétaire de séance



## N° 2024-066- résidence autonomie foyer soleil : Compte unique financier 2023

Pour rappel, la commune a voté, au cours de l'année 2023, l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui a vocation à devenir, à terme, la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document vise à remplacer le compte administratif de l'ordonnateur ainsi que le compte de gestion du comptable, de ce fait le conseil municipal n'aura plus à voter, à compter de cette année et conjointement au compte administratif, l'approbation du compte de gestion. Le rapport qui va vous être présenté reprend les mêmes éléments d'analyses que pour le compte administratif, cette évolution affectant uniquement la maquette budgétaire

Il vous est ainsi proposé de vous prononcer sur le compte unique financier de la résidence autonomie Foyer Soleil dont les résultats de clôture pour l'année 2023 sont les suivants :

Section d'investissement (excédent) : 7.666,99 €

Section de fonctionnement (excédent) : 35.293,10€

Ces résultats sont conformes aux écritures portées au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

### Le cadre réglementaire :

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 1981, le Foyer Soleil est une résidence autonomie au sens de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement composée de 25 pavillons de type 1 et 2 ainsi que 8 appartements de type 1 et 2 dont 3 (type 2) sont affectés en espaces communs (bibliothèque et salles d'animation).

Le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de l'établissement a été établi par le Conseil Départemental le 03 janvier 2017 pour une période de 15 ans.

### L'organisation financière :

La gestion financière de l'établissement relève d'un budget annexe de la ville et ne bénéficie pas de subvention de cette dernière. L'établissement doit s'équilibrer avec ses propres recettes.

Certaines dépenses sont prises en charges sur le budget du CCAS dans le cadre de la politique générale en faveur des personnes âgées de la ville. Il en va ainsi, du restaurant municipal et des animations, puisque ces prestations s'offrent aux personnes extérieures à l'établissement.

### L'organisation du site :

Situé sur un espace de 12.344 m<sup>2</sup>, l'établissement se compose de 25 pavillons et d'un bâtiment central. C'est au total 30 logements qui sont proposés se répartissant entre 20T1 de 39m<sup>2</sup> et 10T1bis de 53 m<sup>2</sup>. 1 logement T1 est réservé par le CCAS au titre d'un logement d'urgence. Les charges et loyers de ce logement sont pris en charge par le budget du CCAS.

### La tarification :

		2022	2023	Evolution (valeur)	Evolution (%)
personne seule	Loyer nu T1	185.52	194.80	9.28	5%
	Services T1	335.60	352.38	16.78	5%
	Charges T1	104.71	109.95	5.23	5%
	<b>Total T1</b>	<b>625.84</b>	<b>657.13</b>	<b>31.29</b>	<b>5%</b>
personne seule	Loyer nu T1bis	253.83	266.52	12.69	5%
	Services T1bis	335.60	352.38	16.78	5%
	Charges T1bis	141.35	148.41	7.06	5%
	<b>Total T1bis</b>	<b>730.78</b>	<b>767.32</b>	<b>36.53</b>	<b>5%</b>

		2022	2023	Evolution (valeur)	Evolution (%)
couple	Loyer nu T1bis	253.83	266.52	12.69	5%
	Services T1bis	460.16	483.16	23	5%
	Charges T1bis	141.35	148.41	7.06	5%
	<b>Total T1bis</b>	<b>855.34</b>	<b>898.09</b>	<b>42.75</b>	<b>5%</b>

L'augmentation de 5 % entre 2022 et 2023, a été justifiée par la variation de la redevance pratiquée par Logélia, intégrant d'une part, l'annuité d'emprunt de 297.000€ relative aux travaux à réaliser et 20.000€ relative à la taxe foncière.

**L'occupation de l'établissement :**

En 2023, le taux d'occupation de l'établissement était de 97.2%, au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la moyenne d'âge des résidents était de 84.9 ans contre 86 ans en 2022.

3 sorties ont été enregistrées durant l'année 2023. 1 décès et 2 orientations en EHPAD.

**Le service d'astreinte :**

Le service d'astreinte est assuré par le personnel en poste à partir des heures de fermeture de l'établissement. Durant l'année 2023, 27 interventions ont été réalisées dont 23 pour des problèmes médicaux et 4 pour des problèmes techniques.

**La tarification des prestations proposées :****LES PRESTATIONS PROPOSEES AUX RESIDENTS**

<b>Service de téléassistance</b>	Prestation incluse dans la redevance mensuelle
<b>Service lingerie (par machine)</b>	3,67 €
<b>Service au résident (ménage)</b>	Prestation incluse dans la redevance mensuelle du résident
<b>Animation</b>	Prestation prise en charge par le CCAS
<b>Aide aux courses (minibus)</b>	Prestation incluse dans la redevance mensuelle du résident
<b>Entretien des espaces communs et extérieurs</b>	Prestation incluse dans la redevance mensuelle du résident
<b>Restaurant municipal :</b>	
Résidents et personnes âgées de la ville	6.60€
Invités	8.20€
<b>Ateliers forme (adhésion)</b>	Adhésion offerte grâce au legs de Mme DIACRE
<b>Portage de repas (prestataire)</b>	Coût brut : 9,20€ à 9,96€ selon prestataire Aide CCAS : 1,5 € ou 3€ selon ressources

**L'entretien des espaces :**

L'entretien des espaces extérieurs est assuré par les services de la ville. Néanmoins, le résident a la possibilité de réaliser en proximité immédiate de son logement, des plantations dont l'entretien reste sous sa responsabilité. S'agissant de l'entretien des locaux communs, il est assuré par le personnel de l'établissement selon le protocole sanitaire en vigueur et une vérification périodique est effectuée.

**Le restaurant municipal pour personnes âgées :**

En 2023, **7206** repas préparé à la cuisine centrale ont été servis contre 6383 en 2022.

**Les moyens humains :** Prise en charge financière sur le budget de l'établissement : 2 agents polyvalents de service (2 ETP), Prise en charge financière sur le budget du CCAS : 1 animatrice (1 ETP), 1 agent technique de restauration (1 ETP), Prise en charge financière sur le budget de la Ville : 1 responsable **Le bilan financier 2023 :**

L'état d'exécution du budget de l'établissement fait apparaître un résultat de clôture 2023 en section de fonctionnement de 35.293,10 € contre 102.872,35 € en 2021, soit une diminution de 67.579,25€ cette baisse est justifiée par l'absence prolongée d'un agent à temps plein en congé de longue maladie qui a été remplacé (soit 1 ETP) ; à cela s'ajoute l'augmentation significative des fluides sur l'année 2023. A ce titre, une régularisation des charges a eu lieu sur l'année 2023 En section d'investissement le résultat de clôture est de 7.666,99 €.

L'état d'exécution 2023 du budget de l'établissement se décompose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement libellé	chap	prévisions 2023	réalisations au 31/12/2023
charges générales	011	228.562,00	228.561,65
charges personnel	012	109.020,97	106.158,84
créances admises en non-valeur	65	250,00	249,77
Dotations aux provisions	68	750,00	713,82
<b>Dépenses réelles</b>		<b>338.582,97</b>	<b>335.684,08</b>
virement à l'investissement	023	8.710,55	0,00
amortissements	042	7.583,48	7.001,47
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>16.294,03</b>	<b>7.001,47</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>354.877,00</b>	<b>342.685,00</b>
-----------------------------------	--	-------------------	-------------------

Recettes de fonctionnement libellé	chap	prévisions 2023	réalisations au 31/12/2023
excédent antérieur reporté	002	91.851,38	
produits des services	70	56.000,00	65.509,31
subvention	74	14.877,00	14.877,00
autres produits de gestion courante	75	192.148,62	205.740,96
<b>Recettes réelles</b>		<b>354.877,00</b>	<b>286.127,27</b>

#### Dépenses d'investissement

Libellé	chap	prévisions 2023	réalisations au 31/12/2023
solde d'investissement reporté	001	9.731,52	0,00
emprunts et dettes assimilées	16	2.000,00	737,30
immobilisations corporelles	21	16.768,48	3.677,55
<b>Dépenses réelles</b>		<b>28.500,00</b>	<b>4.414,85</b>

## Recettes d'investissement

libellé	chap	prévisions 2023	réalisations au 31/12/2023
excédent antérieur reporté	001		
Dépôt et cautionnement	16	1.000,00	1.169,40
Excédent de fonctionnement capitalisé	10	11.205,97	13.642,49
<b>Recettes réelles</b>		<b>12.205,97</b>	<b>14.811,89</b>
virement de la section de fonctionnement	021	8.710,55	
amortissements	040	7.583,48	7.001,47
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>16.294,03</b>	<b>7.001,47</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>28.500,00</b>	<b>21.813,36</b>

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité – Monsieur NEBOUT ne prenant pas part au vote- approuve** le CFU 2023 du foyer soleil qui fait apparaitre un excédent dont les résultats de clôture pour l'année 2023 sont les suivants :

Section d'investissement (excédent) : 7.666,99 €

Section de fonctionnement (excédent) : 35.293,10€

**Fait et délibéré en mairie, le 26 juin 2024.**

Le maire,



François NEBOUT